

Paris, le 8 juin 2017

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

- Vu le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 relatif aux dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education
- Après consultation de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue du 8 juin 2017.

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conseillers en formation continue pour l'année scolaire 2017/ 2018:

BEAUCOURT Hugues	Agent contractuel – GRETA M2S
BEBIN Marie-Laure	Agente contractuelle – GRETA HAUTS DE SEINE
BELMONTE Adélaïde	Secteur Privé
BONAMY MADJENE Léa	Agente contractuelle – GRETA TPC
BORT Julie	Agente contractuelle - GRETA HAUTS DE SEINE
BRAS Catherine	Agente contractuelle CFC Faisant Fonction - GRETA TPC
BREUZE Jean-Michel	Secteur privé
BUCHALLET Grégory	Secteur privé
CLOU Alexandra	Agente contractuelle - ENS Paris Saclay
CORBIN Marie-Line	ITRF – Université Paris Descartes
FETHI Nazha	Secteur privé
GUIGNOT Marie	Agente contractuelle – GRETA GPI2D
HANNI Leïla	Professeure des écoles - Académie de Créteil
LEGAL Charlotte	Agente contractuelle – GRETA HAUTS DE SEINE
LHUILLIER Emmanuelle	Personnel de Direction – Académie de Créteil
LOOTEN François	Secteur privé
MIGET Sylvestre	Secteur privé
NALEM Laurence	Secteur privé

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation continue pendant l'année scolaire 2017/2018, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris

Jean-Michel COIGNARD